



# SAVE THE DATE : 24 JUIN 2021

## L'INTERSYNDICALE (CFDT - CFTC - UNSa) INVITE TOUS LES SALARIES A DEBRAYER LE JEUDI 24 JUIN A PARTIR DE 11H30

*Lieux de rassemblement : Paris Altice Campus- Lille- Nantes - Bordeaux- Toulouse- Aix- Lyon Bron- Isneauville- Chartres- Saint-Denis (La Réunion) - Mamoudzou (Mayotte) et les autres sites ...*

Depuis plus de 3 mois les organisations syndicales **CFDT - CFTC - UNSa**, regroupées en intersyndicale, tentent d'engager un dialogue loyal avec la Direction. Malheureusement nos interlocuteurs refusent toujours de discuter du fond du projet, de la suppression de 20% des effectifs et ses effets sur les conditions de travail déjà fortement dégradées.

Plus grave, ce projet, en vidant notre entreprise d'une partie de sa substance, met à mal la pérennité de SFR :

- Externalisation des activités de la Supervision de Paris
- Suppression des équipes de R&D et des Experts Techniques Réseau
- Perte du contrôle en tant qu'Opérateur d'Importance Vitale au profit des prestataires
- Disparition de l'équipe qui contrôle les raccordements Fibre

Ce projet aura, c'est certain, des conséquences sur la qualité du service qui sera rendu à nos clients et sur le déploiement de la 5G et de la Fibre.

Ce chantier de démolition est d'autant plus choquant que SFR, loin d'avoir souffert de la crise sanitaire, en sort renforcée grâce à la mobilisation de tous ses salariés.

Alors pourquoi cette boucherie ? Nous pouvons l'affirmer, cette destruction massive d'emplois, sous couvert de « volontariat », servira les seuls intérêts de M. Patrick DRAHI. En réduisant les coûts, cela améliore sa capacité à s'enrichir et à s'offrir de nouveaux jouets (Sotheby's ou dernièrement les 12,1% de British Telecom).

Face à une Direction qui use de tous les stratagèmes pour ne pas aborder les sujets fondamentaux et qui cherche à faire passer sa réorganisation en force, l'intersyndicale constate qu'il est impossible de négocier.

Face à cette réorganisation qui est synonyme de stress, surcharge de travail, désorganisation, Risques Psycho-Sociaux, etc. l'intersyndicale **CFDT - CFTC - UNSa** appelle l'ensemble des salariés à se mobiliser pour revendiquer :

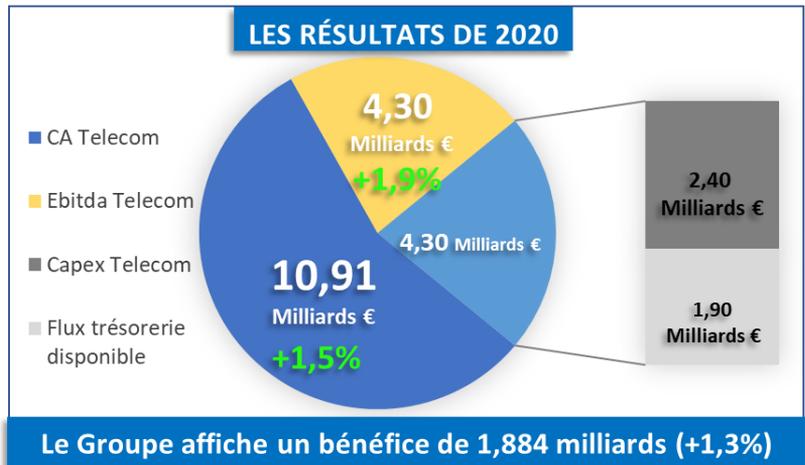
- **Pour ceux qui restent** : une garantie d'emploi pour les années futures, des conditions de travail améliorées (un vrai TAD), une charge de travail soutenable (renforts), une meilleure répartition de la valeur ajoutée (salaires, intéressement, participation), le renforcement des dispositifs de formations interne, la préservation de l'emploi dans les régions métropolitaines et d'outre-mer.
- **Pour ceux qui veulent partir** : un réel volontariat, de meilleurs moyens pour la formation, la création d'entreprise, la mobilité géographique, la mobilisation de mesures pour les départs anticipés à la retraite, des indemnités au moins à la hauteur de 2017.

**C'EST GRACE A LA MOBILISATION DE TOUS LES SALARIES QUE NOUS POURRONS FAIRE BOUGER LES LIGNES ET FAIRE RECULER LA STRATEGIE FUNESTE DE M. DRAHI !**



## Situation à date

Depuis le 3 mars dernier et l'annonce du plan « transformations ambitions 2025 » et après les premières réunions des instances CSE et CSE Central, l'UNSa n'a de cesse de manifester sa désapprobation au projet de suppressions d'emploi pour le pôle Telecom du Groupe. **La justification économique ne tient pas. Les résultats de 2020 le prouvent et ceux du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 sont dans la même veine.** Grâce à ses chiffres le Groupe maintient ses prévisions de croissance pour 2021, 2022 et 2023 !



A travers ces premières réunions d'information-consultation sur ce projet **l'UNSa a découvert le ciblage déroutant échafaudé par la Direction !** En effet la construction des catégories professionnelles n'est pas conforme à la loi, l'appartenance à une même catégorie professionnelle doit renvoyer à des notions de compétence et doit rassembler l'ensemble des salariés exerçant des fonctions de même nature supposant une formation professionnelle commune.

Or, **les choix de la Direction effectués pour définir les catégories professionnelles s'appuient sur des « intitulés de poste L2 » qui ne correspondent à aucune réalité opérationnelle**, qui n'ont pas été partagés avec les organisations syndicales et qui ont été décidés unilatéralement par elle seule ! Ainsi près de **40% des catégories professionnelles ne visent qu'une seule personne, cela pose des questions d'égalité certaines.**

**Plus de 450 postes supprimés concernent, du fait de la définition de ces fameux «intitulés de poste L2», une seule et unique personne soit près de 40% de ce plan !**

A en croire notre Directeur General, **le projet se veut basé sur le volontariat exclusif, pourtant plus de 450 postes font partie de catégories professionnelles supprimées à 100%**, ce qui pose la difficulté du maintien de ces salariés s'ils ne sont pas volontaires au départ !

**Tous ces éléments** ne sont pas de nature à rassurer l'ensemble des salariés, et **l'UNSa a alerté sur les risques psychosociaux** engendrés par ces effets d'annonce qui **alimentent insécurité et incertitude sur l'avenir.**

# Plan Social SFR Mettons Les points sur les



Malgré les interpellations incessantes de l'UNSa la Direction n'a aujourd'hui apporté aucune réponse sur le maintien des salariés qui ne seront pas volontaires au départ, aussi bien en IDF que sur les bassins d'emploi en Régions et sur nos sites de la Réunion et Mayotte.

Le 28 avril dernier l'UNSa, en intersyndicale avec les deux autres organisations syndicales représentatives, a proposé un projet d'accord cadre à la Direction. Dans cette proposition ***l'UNSa a voulu sécuriser le volontariat***, en demandant le maintien des postes des salariés non volontaires au départ et que la Direction puisse présenter une organisation cible « Bis » prenant compte des départs réels.

***Pour ceux qui seraient volontaires au départ, la demande des Organisations Syndicales est de considérer en ouverture des échanges que les mesures d'accompagnement de 2017 devaient être une base compte tenu des moyens du Groupe.***

Par ailleurs, pour coller au planning de la Direction, l'UNSa a inscrit dans cette proposition que dans le cadre du projet de transformation 2025, ***aucune nouvelle suppression de poste sur le périmètre du Pôle Télécom ne pourra être mise en œuvre sur cette même période.***

Les organisations syndicales ont également demandé de pouvoir ***revoir le nombre des suppressions d'emploi prévu dans ce projet à la baisse.***

Enfin il était aussi demandé que la Direction s'engage dans ***une concertation sur l'impact de ce projet sur les conditions de travail, les risques psychosociaux et la charge de travail.***

L'UNSa ne peut que manifester sa vive désapprobation face à ce flou sur les moyens d'accompagnement pour ceux qui partiront comme pour ceux qui resteront.

A date la Direction reste fixée sur son « plan A » et ne répond pas aux conséquences forcément induites par un plan de départ volontaire. Que deviennent les emplois de ceux qui ne lèveront pas la main pour partir ?

***Ces « négociations » en cours ne sont qu'un faux-semblant !*** Après plusieurs semaines de tentatives à travers la négociation, ***ce lundi 14 juin, l'UNSa, en intersyndicale, a été contrainte de claquer la porte des négociations après le constat de l'indifférence de la Direction*** face à ses demandes.

***La mise en place d'un tel plan non réfléchi fait craindre un risque industriel et économique pour SFR*** qui pourrait engendrer une déstabilisation profonde et durable de la marche de l'entreprise et de sa capacité à répondre ***aux attentes des clients et d'assurer ses obligations en tant qu'Opérateur d'Importance Vital (OIV).***

***L'UNSa dénonce le déroulement du projet à marche forcée sans tenir compte du contexte réel actuel et de toutes les interrogations générées par le flou de ce projet remonté par les élus et les Organisations Syndicales.***

## Le combat de l'UNSa en instances

*La procédure de consultation ainsi que l'obligation d'essayer de négocier d'un accord d'accompagnement majoritaire* sont encadrées et constituent des éléments observés par la Direction Régionale et Interdépartementale de l'économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DRIEETS) dans le cadre d'un plan de suppressions d'emploi.

*Or notre Direction n'a pas, semble-t-il, le même souci du respect de la loi.*

Ainsi elle fait preuve d'obstruction flagrante dans le travail de l'expert mandaté par le CSE Central en ne lui communiquant pas les documents nécessaires à son travail. *La Direction cherche à censurer le travail de l'expert en tentant de lui imposer un « accord de confidentialité »* alors que l'agrément qu'il a du ministère du travail et sa propre déontologie la garantisse déjà. L'instance représentative des intérêts collectifs des salariés se trouve ainsi limitée dans ses attributions qui sont déterminées par la Loi !

Le CSE Central n'a de fait toujours pas la possibilité d'apprécier pleinement :

- *le motif économique du projet,*
- *les mesures garantissant le volontariat strict et absolu*
- *les éléments ayant permis de construire les catégories professionnelles*
- *les mesures relatives aux conditions de travail (charges et psychosociaux)*
- *le calendrier, le lieu et les modalités de création des 1000 emplois annoncés*

Aussi les élus UNSa, dans le cadre du CSE Central, n'ont pas d'autre choix que de faire état à l'Inspecteur du Travail qui suit SFR de ces irrégularités de procédure.

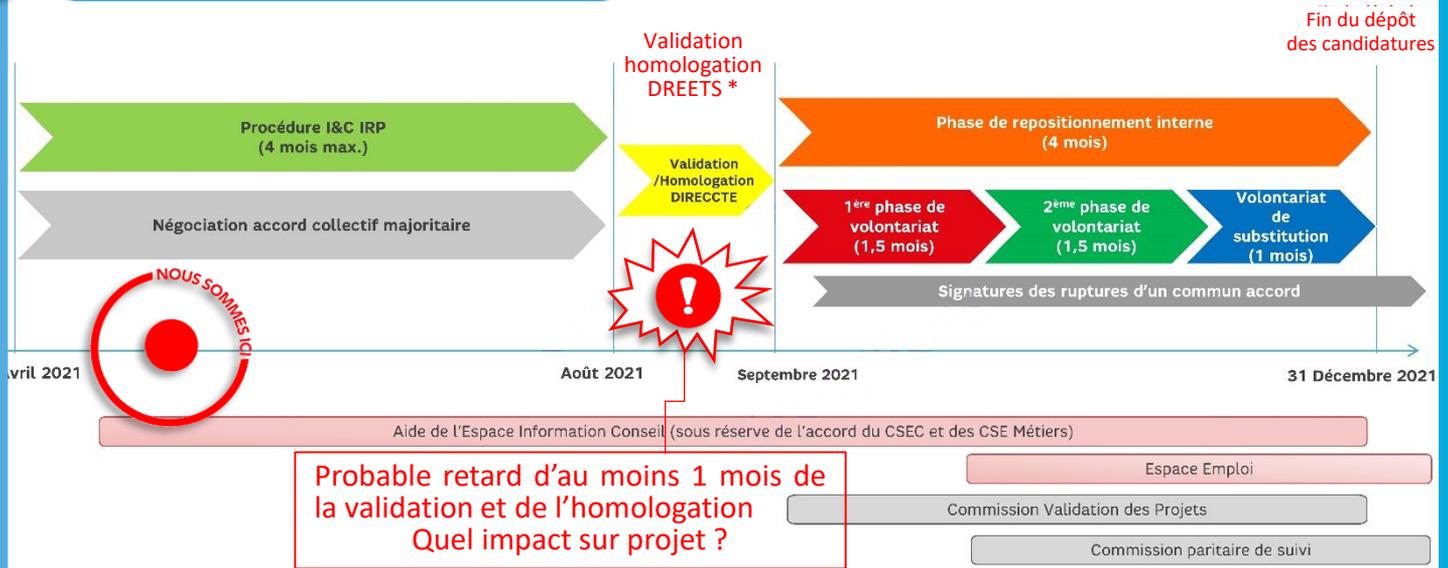
Parallèlement ces dernières semaines, *deux jugements du tribunal judiciaire de Paris viennent donner tort à la Direction.*

- *Le premier sur les orientations stratégiques la Direction a été enjoint de communiquer une liste de documents dus au CSE Central et à son expert.*
- *Le second concerne le CSE B2B qui avait été contesté en justice par la Direction de sa décision du 22 octobre 2020 de mener une expertise pour risque grave au sein de la population commerciale TPE, la Justice a donné raison au CSE B2B et a débouté la contestation de la Direction.* Le Juge a souligné avoir été convaincu de la réalité du risque souligné par les élus du CSE B2B.

**Malheureusement les batailles judiciaires ne sont pas terminées, le 22 juin aura lieu une audience supplémentaire. L'UNSa, avec les autres organisations syndicales et le CSE Central intentent une action afin de faire constater la déloyauté de la Direction dans le cadre de la consultation sur les orientations stratégiques menée en 2020.**

En octobre 2020, la Direction nous avait signifié que ces orientations stratégiques n'impacteraient en aucun cas l'emploi, ceci **dans le but de contourner frauduleusement l'application des accords de « New Deal » et de GPEC en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.** La réouverture de la consultation sur le même thème des orientations stratégiques début mars 2021 avec un impact sur l'emploi qui en découle viennent soutenir notre théorie.

## Rappel du planning à date



\* DREETS : Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ex DIRECCTE.

## Tendances des mesures incitatives

COMPARATIF MESURES PDV 2017 VS PDV 2021	▲ ▼	COMMENTAIRES
Congé de Reclassement (CR)	▼	Durée CR et rémunération pendant le CR en baisse
Mesure d'accompagnement mobilité interne	▼	Pas de période d'adaptation. Pas de Prime mobilité géographique
Indemnité de différentiel de rémunération	▼	Montants largement en baisse
Prime à la mobilité fonctionnelle	▼	Différentiel de prime de la mobilité suivant l'entité d'arrivée !
Parcours Formation de reconversion professionnelle	▶	Idem
Formation d'adaptation	▼	Montants d'aides à la baisse
Actions spécifiques en Province	▼	Aucune action n'est prévue !
Parcours création, reprise ou développement d'entreprise	▼	Montants d'aides à la baisse
Dispositif de transition de fin de carrière (DTFC)	▼	Conditions d'entrée plus restrictives et l'allocation versée moins élevée

**L'UNSa dénonce les mesures au rabais par rapport aux mesures de 2017 qui sont soi-disant la base plan ! Encore une affirmation mensongère et dans le contexte économique actuel très de crise, on ne peut accepter de discuter que sur la base minimale des mesures de 2017 ! C'est ça être responsable ? !**

## Les demandes pragmatiques de l'UNSa

L'UNSa, fidèle à ses principes, *participe aux négociations en cherchant à être constructif* dans l'intérêt des salariés.

L'UNSa attend par ailleurs que la DRIEETS regarde la construction anormale des catégories professionnelles, s'assure du *respect du volontariat strict*, analyse *l'impact sur la charge de travail* et garantisse *la loyauté des négociations* ainsi que le déroulement du plan social.

*Le volontariat et le repositionnement doivent être réels sans ambiguïté* ce n'est pas un simple slogan publicitaire.

Face à une Direction déloyale et qui dit tout et son contraire dans la même journée, l'UNSa réaffirme sa conviction de se battre pour les revendications suivantes:

1. *Remettre la valeur sociale au cœur des discussions, par des négociations loyales, un dialogue social sincère* en reconnaissant les prérogatives des représentants du personnel, et par conséquent les salariés qu'ils représentent
2. *Baisser le nombre de suppressions* dans toutes les directions qui le requièrent
3. *Mise en en place de catégories professionnelles élargies pour permettre un traitement équitable*
4. *Un respect du volontariat strict pour TOUS*
5. *Pour tous les salariés non volontaires un engagement de repositionnement avec des réelles solutions, notamment en régions et outre-mer, sans modification du contrat de travail* (emploi de même niveau, même lieu, même conditions salariales).
6. *Des moyens d'accompagnement externe à la hauteur des ressources financières du Groupe* (plancher PDV 2017)

*Depuis un an, le Dialogue est fortement dégradé voire inexistant. Les relations sociales avec les représentants sociaux doivent revenir à un niveau digne et faire preuve de respects envers tous y compris les salariés avec des communications adaptées, réalistes et arrêter de faire de la désinformation au travers des médias ou dans les communications internes grandement mensongères.*

## Les demandes en fonction des cas

POUR CEUX NON IMPACTÉS	POUR CEUX QUI SONT IMPACTÉS		
QUI RESTENT	JE RESTE	JE PART	JE RESTE DANS LE GROUPE
1 - S'assurer d'avoir des missions claires et précises	1 - Maintien de l'emploi initial	1 - Laisser le temps de temps de volontariat jusqu'au 31 mars 2022 pour trouver une vraie solution.	1 - indemnités de départ proportionnelles à l'ancienneté avec un plancher minimum de 12 mois de salaire.
2 - Vérifier la charge de travail car il y a un risque de transfert de l'activité des collègues partis	2 - aucune modification du contrat de travail	2 - Accompagner le salarié pour trouver une vraie solution	2 - Garder l'ancienneté
3 - Un engagement de maintien des accords collectifs	3 - Des vraies solutions de formations pour se positionner sur un autre poste	3 - Permettre le retour dans l'entreprise durant le congé de reclassement si échec de la solution recherchée	3 - Maintien du niveau de rémunération
4 - Pas de transferts d'activité jusqu'au 2025 depuis l'UES SFR	4 - Proposer 3 mois un livre 2 bis assurant un poste un caque salarié	4 - avoir à minima les moyens du PDV de 2017	
5 - Des engagements d'augmentations annuelles	5 - Des engagements d'augmentations annuelles	5 - Augmenter la durée du congé de reclassement	

## Conclusions à ce stade

Comme vous pouvez le comprendre, **ce projet de la direction est dangereux** à tous les niveaux et surtout injustifié économiquement.

- **Les télécoms sont un secteur qui sort renforcé de la crise** du COVID,
- **Le déploiement de la 5G et de la fibre** va nécessiter aussi **des ressources internes**,
- **De nombreuses directions et services sont sous dimensionnés** depuis le PDV de 2017,
- **La direction a menti** aux organisations syndicales depuis le mois de juillet **2020 lors des orientations stratégiques, ce sujet est porté au tribunal à l'audience prévue le 22 juin.**

Le livre 2 montre de fort risques pour la mise en place de ce projet, pour la qualité de services vendue à nos clients et surtout de forts risques pour les salariés qui vont rester.

**L'UNSa dans le cadre d'une intersyndicale se bat depuis le début de ce projet pour faire valoir les droits de tous les salariés et des nombreux managers** mis à mal par ce projet construit par un cabinet extérieur bien loin des réalités de l'entreprise.

**Ce 24 juin, est organisé une mobilisation pour permettre à tous les salariés de soutenir les revendications légitimes des Organisations Syndicales. Il est important que le maximum de salariés se mobilisent pour permettre d'établir un rapport de forces à même de faire aboutir ces revendications via de vraies négociations.**

# ! L'UNSa tenait à mettre les points sur les i

## Sondage Votre avis compte !

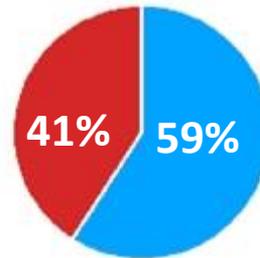
### MOBILISATION CONTRE LE PROJET AMBITION 2025

*Sondage réalisé entre le 16 avril et le 16 mai*

2078 Réponses 03:04 Durée moyenne de remplissage Actif État

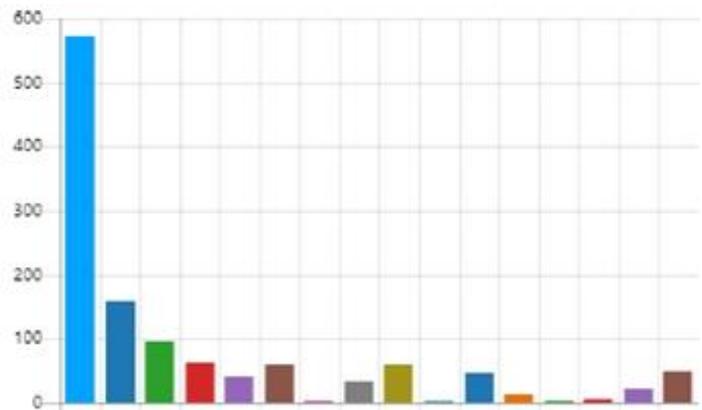
#### 1. Vous êtes un salarié de ?

- SFR (SFR, COMPLETEL, Numeri... 1228
- SFR DISTRIBUTION (boutiques) 850



#### 2. A quel site êtes vous rattaché ?

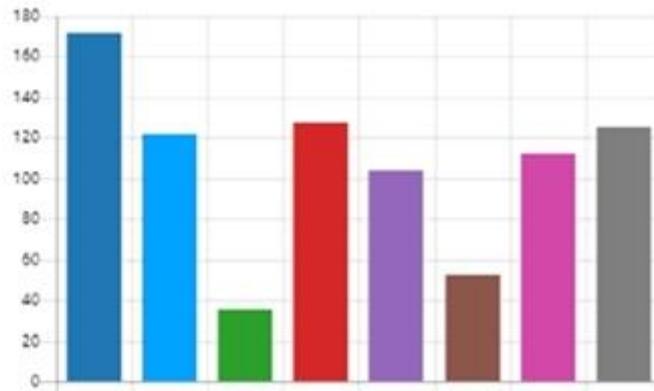
- ALTICE CAMPUS (BALARD) 574
- LYON BRON /SAINT PRIEST 157
- LES ULIS 95
- AIX LE SULKY 62
- NANTES 41
- BORDEAUX 60
- ISNEAUVILLE 3
- COURBEVOIE PROLOGUE 32
- TOULOUSE 61
- CHARTRES 3
- LILLE 47
- RENNES 14
- VELIZY 4
- CHAMPS SUR MARNE 5
- SRR 22
- Autre site 48



## Sondage Votre avis compte !

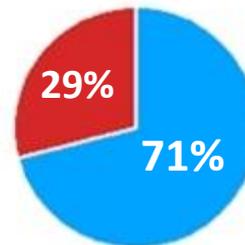
3. A quelle région commerciale êtes vous rattaché ?

● Région IDF	172
● Région NORD	122
● Région NORD EST	35
● Région SUD	128
● Région SUD OUEST	104
● Région EST	52
● Région RHONE ALPES (RRA)	112
● Région GRAND OUEST	125



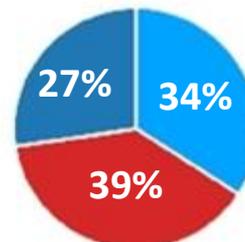
4. Souhaitez-vous participer à une action sur site contre le projet ambition 2025 ?

● Oui	1475
● Non	603



5. Quelle est votre préférence pour cette mobilisation sur Site ?

● Fin Mai	503
● Début Juin	569
● Mi Juin	403



Après cette démonstration, l'UNSa vous appelle à une mobilisation qui doit être la plus massive possible jeudi 24 juin afin d'afficher notre opposition à ce projet en l'état. Cette mobilisation doit permettre aussi bien à ceux qui veulent partir sur la base du volontariat strict comme à ceux qui veulent rester de défendre leur avenir !

**LIVE Lundi 21 juin 2021**  
**zoom 12H00 à 14H00**

<https://zoom.us/j/99317987812?pwd=TEI4cnFYK25GRk9rZkpyNHE1eU9vUT09>

